

## Formation Spécialisée du CSAL de la DIPA du 10 mars 2026

### Déclaration préalable

Monsieur le Président,

Nous nous réunissons ce jour pour la première séance de la Formation Spécialisée de l'année 2026. Si notre délégation n'est pas au complet, c'est par esprit de responsabilité : le sous-effectif chronique au sein de la DIPA est tel que l'absence de nos collègues CFDT aurait mis leurs services respectifs en grave difficulté. Une fois de plus, la CFDT alerte sur les effets pervers de ce manque de moyens humains qui entrave tant le bon fonctionnement des missions que l'exercice du droit syndical.

Aujourd'hui est un grand jour : grâce aux échanges constructifs menés avec les membres de la Formation Spécialisée, nous allons voter pour l'installation de distributeurs de protections périodiques au sein de la DIPA. Ce vote engage chacune et chacun, et marque une étape importante pour la santé, la dignité et les conditions de travail des agentes.

La CFDT souhaite également remercier l'ensemble des membres de la Formation Spécialisée pour la qualité des échanges et l'attention portée au dossier des distributeurs de protections périodiques. Nous tenons aussi à souligner que, si la CGT et Solidaires n'ont pas directement pris part à la construction de cette démarche, elles ne s'y sont pas opposées, permettant ainsi de maintenir un climat syndical serein et propice à l'avancée de ce sujet essentiel.

L'installation de distributeurs de protections périodiques au sein de la DIPA constitue une première en Douane. Cette initiative place notre direction parmi les précurseurs en matière de santé et de dignité au travail pour les femmes. Elle répond à un besoin réel, longtemps ignoré, et marque une évolution concrète dans la prise en compte des conditions de travail des agentes.

Cette avancée dépasse désormais le seul cadre local : elle suscite un intérêt croissant dans plusieurs directions nationales et commence à être examinée au niveau de la Direction générale. Le fait que notre action fasse déjà des émules démontre que ce combat était juste, nécessaire et attendu. Il s'agit d'une étape supplémentaire vers une administration plus attentive aux besoins des femmes, et d'un signal fort envoyé à l'ensemble du réseau.

Tout au long de cette année, la CFDT restera force de proposition pour améliorer concrètement la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Concernant l'ordre du jour de cette séance, nous portons à votre attention les points suivants :

### **Santé au travail : L'absence inacceptable de médecin du travail à Roissy**

Nous examinerons les propositions de dépenses prescrites par le médecin de prévention de Roissy. Toutefois, son départ à la retraite sans remplacement pérenne nous préoccupe au plus haut point. Pour la CFDT, il est inconcevable qu'une plateforme telle que Roissy se retrouve sans Médecin du Travail. Si la direction travaille sur des solutions, nous rappelons fermement qu'il ne peut s'agir que de "dépannage" provisoire. La santé de nos collègues exige une présence médicale stable, experte des risques spécifiques à notre environnement, et non une gestion au coup par coup qui précarise le suivi médical des agents.

### **Contraintes découlant des déplacements des agents dans le cadre des futures visites médicales**

La CFDT vous rappelle sa demande de ne pas soumettre les collègues victimes d'un handicap limitant leur déplacements physiques à l'emploi des transports en commun, et vous demande de prendre en charge leur déplacement par le recours à un taxi. La CFDT vous a également proposé lors du groupe préparatoire du 9 février dernier de faire déplacer les médecins une journée, voire plusieurs sur Roissy en bloquant au préalable un maximum de visites médicales. Cette proposition aurait comme avantage de simplifier l'organisation et le suivi de ces consultations, d'éviter des pertes de temps conséquentes en raison des transport empruntés, et de diminuer très fortement l'enveloppe financière dédiée au remboursement des frais de transport.

### **DUERP, Pour le rétablissement d'un Groupe de Travail préparatoire**

L'approbation du DUERP / PAP 2025 représente un moment clé en termes de recensement des risques physiques et psychologiques. Pour la CFDT, ce document doit être le reflet fidèle des problématiques de terrain, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

C'est pourquoi la CFDT demande officiellement le rétablissement d'un groupe de travail préparatoire dédié spécifiquement au DUERP comme cela se pratiquait auparavant. Cette instance est la seule à garantir une analyse fine des risques en amont de la Formation Spécialisée. Sans ce travail collaboratif préalable, le DUERP perd sa substance et son efficacité.

### **Fiches de signalement : Pour une transparence totale**

La CFDT ne peut se satisfaire de simples synthèses. Pour analyser efficacement les risques, nous exigeons la présentation des fiches *In extenso*, dûment anonymisées. Les problématiques récurrentes constatées à Roissy comme à Orly exigent un examen précis des faits, et non une vision globale édulcorée.

### **Registres Santé et Sécurité au Travail (RSST) : Urgence de dématérialisation**

Le contraste entre le registre SST d'Orly (dématérialisé et efficace) et celui de Roissy (manuscrit et souvent illisible) n'est plus tenable. La CFDT réitère sa demande de dématérialisation pour l'ensemble de la DIPA. Pour la séance de ce jour, nous vous demandons de procéder à la lecture intégrale des fiches de Roissy afin de garantir leur prise en compte et leur bonne compréhension.

### **Prévention des fortes chaleurs**

La CFDT demande une anticipation réelle des épisodes caniculaires. Le matériel de protection et de rafraîchissement doit être disponible en nombre suffisant et les stocks doivent être sécurisés dès à présent.